

# CODE DE VIE

## RÈGLES DE CONDUITE



### RCO1 TENUE VESTIMENTAIRE

**1.1** L'école se réserve le droit de refuser toute tenue vestimentaire jugée inacceptable. Le non-respect des règles entraînera l'obligation d'aller se vêtir correctement et la direction se réserve le droit de faire toute intervention jugée adéquate. La tenue vestimentaire requise dans certains cours est également obligatoire.

**1.2** L'élève doit en tout temps et partout dans l'école porter le polo réglementaire avec le logo de l'école secondaire le Carrefour. Dans la mesure où l'élève ne peut se procurer le polo réglementaire, un polo UNI blanc, noir ou bleu marine, **SANS LOGO**, est toléré.

S'il le désire, l'élève peut également porter un chandail coton ouaté à capuchon, **avec le logo de l'école ou sans logo**, blanc, noir ou bleu marine par-dessus son polo réglementaire.



**1.3** Le mercredi, l'élève peut porter un chandail à l'effigie des Celtiques ou la veste de Jazz Pop. Toutefois, le chandail coton ouaté des Celtiques et la veste de Jazz Pop doivent être portés par-dessus le polo réglementaire.

**1.4** Les jupes, shorts et vêtements trop courts ne sont pas tolérés, incluant les cuissards. Ces vêtements devront être bien ajustés à la taille et couvrir la cuisse jusqu'à 10 cm au-dessus du genou. De plus, les vêtements déchirés ou troués et les ceux suggérant la violence, le racisme, la vulgarité ou faisant la promotion de l'alcool ou des drogues ne sont pas tolérés.

Le port du « legging » est accepté seulement lorsqu'il est recouvert d'un vêtement réglementaire, ou du polo de l'école couvrant les fesses. Aucun legging avec bandes de transparence ne sera toléré.



- 1.5** L'élève doit laisser ses vêtements d'extérieur et son sac d'école dans son casier. (Vêtements d'extérieur, tuque, mitaines, gants, casquette, bandana, bandeau, bottes, chapeau, manteau, sac à main, sac banane, etc.)
- 1.6** Les accessoires suivants : bracelets, colliers, bagues et chaînes pouvant servir d'armes ne sont pas tolérés. Les coiffures ou les maquillages exagérés ne sont pas acceptés.
- 1.7** Seuls la boucle d'oreille, le bijou incrusté au nez et le petit anneau à l'arcade sourcilière sont acceptés. Par mesure de sécurité, ils sont interdits lors des cours d'éducation physique et des laboratoires de science. On peut demander à l'élève de le retirer dans certains cours.
- 1.8** Le couvre-chef, la casquette ou le capuchon devra être enlevé en entrant dans l'école afin de permettre l'identification des élèves et garder le milieu sécuritaire.
- 1.9** Le pantalon pyjama n'est pas accepté.

## TENUE VESTIMENTAIRE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

- 1.10** Durant le cours d'éducation physique et à la santé, l'élève doit porter le t-shirt ainsi que le short ou le pantalon en coton ouaté avec **le logo de l'école secondaire le Carrefour**.

Si l'élève le désire, il peut aussi porter un t-shirt ainsi qu'un short de sport ou un pantalon de sport UNIS, **sans logo**, aux couleurs de l'école (blanc, noir ou bleu marine).



Les vêtements doivent assurer une couverture adéquate du corps, conformément aux directives illustrées.

